



CONF/PRES/SPEECH(2019)05

Discours d'Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, à la cérémonie du 30^{ème} anniversaire du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Président du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je souhaite remercier le CPT pour le travail accompli depuis 30 ans et reconnaître la contribution faite par ce mécanisme à la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants. La mise en œuvre du mécanisme a été favorisée par une action soutenue des ONG, se situant toujours dans une relation dialectique entre une réalité étatique et l'idéalisme humaniste basé sur les droits humains qui guide tous les travaux au sein du Conseil de l'Europe. Les ONG ont été et continuent d'être ambitieuses en ce qui concerne l'efficacité du système juridictionnel en Europe. Pour accroître l'effectivité des droits humains dans les lieux de privation de liberté, le renforcement de l'impact des mécanismes préventifs est nécessaire. Pour cela, l'appui, le soutien aux mécanismes nationaux de prévention sont indispensables. La coopération avec les ONG, aussi bien au niveau national qu'au niveau du Conseil de l'Europe, continue d'être un facteur de réussite pour l'ensemble du système basé sur les conventions. Une communication appropriée à tous les niveaux y compris vers le secteur de la société civile qui assure une présence de proximité, une vigilance facilitant le travail, la réactivité du CPT et des mécanismes nationaux de la prévention de la torture semblent également essentiels.

A l'échelle globale, de nombreux instruments juridiques contraignants et non contraignants, régionaux ou internationaux, rappellent l'importance du monitoring des lieux de privation de liberté en général et par la société civile en particulier. Dans ce contexte, les ONG ont une plus-value importante par rapport à des mécanismes nationaux de prévention et du CPT lui-même en ce que, par leur présence directe et constante sur le terrain, elles peuvent effectuer un monitoring indépendant et régulier et être ainsi à même d'établir des relations de confiance avec les personnes privées de liberté. Elles apportent également une assistance juridique, une aide humanitaire, un contact humain et un lien avec le monde extérieur qui sont essentiels pour le respect de la dignité de ces personnes. Elles sont également en position de pouvoir sensibiliser la population sur les conditions de vie et de traitement dans ces lieux. De nombreux exemples d'une excellente coopération existent lorsque les ONG sont considérées comme partenaires et expertes des questions traitées par les mécanismes. Malgré cela, il est regrettable de constater que ce travail est de plus en plus difficile pour les organisations et qu'il existe parfois même une pénalisation de leur travail.

Enfin, permettez-moi Mesdames et Messieurs, de souligner encore une fois l'importance du travail de monitoring en lien avec les questions nouvelles ou / et toujours persistantes. Parmi celles-ci je vois la question du genre dans des lieux privés de la liberté, la surpopulation dans les prisons, les enfants et groupes vulnérables placés dans des institutions fermées et séparés de leurs familles, la torture sur les routes migratoires et les traitements inhumains et dégradants dans les lieux de rétention de migrants et comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la garantie des droits fondamentaux dans les lieux de détention par la police et de garde à vues. La confiance qu'une population accorde aux forces de l'ordre et aux institutions étatiques est un facteur de cohésion sociale. Plus les citoyens perçoivent les actions de ces institutions comme proportionnelles et garantes des droits, plus ces actions leur semblent légitimes et dignes de confiance. Souhaitons-nous la force et la détermination pour construire une Europe basée non pas sur la seule sécurité ou la lutte contre le terrorisme et la criminalité, mais sur la volonté de cohésion sociale dont le triangle du Conseil de l'Europe, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sont les mots d'ordre.

Merci de votre attention